

Affaires juridiques
CLR/n°12-590

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 17 décembre 2012

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; M. Didier Chéramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Louis Fournier ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;
M. Jérôme Casas à Mme Claude Ophèle ;
Mlle Lolita Hubert à Mme Florence Alazard ;
M. Christophe Wallet à M. Loïc Vaillant.

A donné procuration en cours de séance

M. Benoît Wolf à Mme Véronique Robert.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du cabinet du président ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des Ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de la documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 12 novembre 2012

Le Conseil approuve le compte rendu (cf. P.J.) à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Budget 2013

Avant l'examen du budget, M. le Président souhaite resituer le débat au vu des moyens accordés par le ministère à l'établissement pour 2013, à savoir une augmentation de 2,54 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une augmentation de sa masse salariale correspondant à 35 emplois. Ces emplois font partie des 5000 emplois dont le gouvernement a annoncé la création durant les cinq prochaines années pour l'enseignement supérieur, 1000 postes étant créés pour l'année 2013. Il rappelle que, dans le cadre des responsabilités et compétences élargies (RCE), l'adoption du budget s'accompagne de l'adoption d'un plafond d'emplois.

1.1 - La création de 1000 emplois dans l'enseignement supérieur.

M. le Président indique que ces 1000 emplois, qui doivent permettre d'améliorer la réussite des étudiants en licence, ont été répartis entre les universités selon trois critères :

- la sous dotation en emplois reconnue par le système de répartition des moyens à la performance et à l'activité. Sur ce point, l'Université de Tours est une des plus mal dotées avec un déficit de 254 emplois de toutes les catégories, mais principalement en personnel BIATSS ;
- l'augmentation du nombre d'étudiants en licence ;
- le ratio nombre d'enseignants/nombre d'étudiants.

Au vu de ces trois critères, la Ministre se propose d'accorder à notre université une augmentation de sa masse salariale correspondant à 35 emplois. Cette dotation complémentaire peut être utilisée soit pour créer des emplois, soit pour financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Parallèlement, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé une augmentation de la DGF de l'Université de 2,54 %. Toutefois, cette augmentation correspond à des dépenses obligatoires, notamment l'augmentation des cotisations employeurs pour financer les pensions de retraite (cas pension). En revanche, elle ne couvre pas la majoration naturelle de notre masse salariale engendrée par le glissement – vieillesse – technicité (GVT).

1.2 - L'utilisation de cette masse salariale supplémentaire.

M. le Président souhaite que l'augmentation de notre masse salariale soit d'abord utilisée pour titulariser des contractuels. Ainsi, il propose de titulariser 12 agents contractuels sur la masse salariale correspondant aux 35 emplois promis. S'ajouteront 23 emplois au titre de la loi Sauvadet sur la titularisation de contractuels. A l'Université de Tours, 114 agents contractuels peuvent prétendre à la titularisation dans les quatre prochaines années dans le cadre de ce dispositif, pour l'essentiel des agents de catégorie C. Il est donc proposé, dès 2013, la titularisation de 23 agents de catégorie C. Ainsi, ce sont 35 agents contractuels qui deviendront titulaires en 2013.

En n'utilisant qu'une partie de la masse salariale obtenue au titre de la création de 35 emplois, l'Université de Tours dégage des moyens qui permettront d'avoir, en 2013, une politique sociale plus dynamique. L'objectif est de majorer le régime indemnitaire des personnels BIATSS et de renforcer notre politique d'action sociale. Un groupe de travail avec les organisations syndicales se tiendra dès le mois de janvier pour préparer les décisions dans ces deux domaines.

Enfin, si les résultats de l'année 2012 font apparaître un solde positif, ce solde pourra être utilisé pour financer des projets présentés dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens.

1.3 - L'amélioration de la réussite en licence.

M. le Président souligne que l'obtention de la masse salariale correspondant aux 35 emplois est conditionnée par la mise en place d'un plan d'action à destination des étudiants de licence. Conformément à la demande du ministère, l'Université a adressé le 15 décembre 2012 une note présentant les actions qui seront mise en œuvre l'an prochain en faveur des étudiants de licence. Elle sera auditionnée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au début du mois de février.

La première partie de cette note insiste sur la mise en place de nouvelles pédagogies et d'un accompagnement individualisé. Il s'agira tout d'abord de rendre le tutorat obligatoire. Ainsi, chaque

étudiant de licence devra pouvoir bénéficier de cet accompagnement. L'Université proposera également des exposés et des ateliers aux étudiants pour les aider à construire leur projet professionnel. Une action sera mise en place à destination des enseignants pour les former aux innovations pédagogiques. L'ambition est de créer, à terme, un service universitaire de pédagogie. Enfin, les cours en ligne et la FOAD seront développés pour permettre, notamment, aux publics spécifiques (étudiants salariés, en situation de handicap temporaire ou permanente) de bénéficier d'un enseignement de qualité tenant compte de leurs spécificités.

La seconde partie de cette note est consacrée à l'acquisition de compétences génériques pour la réussite des étudiants de licence. Il s'agit de faire en sorte que les étudiants puissent maîtriser les nouvelles technologies numériques, un des facteurs de réussite des études.

La dernière partie de cette note concerne la mobilité internationale. Il s'agit de créer des conditions propices à la mobilité sortante de nos étudiants. Ainsi, des moyens seront consacrés à l'apprentissage des langues afin que tout étudiant de licence obtienne le CLES 1 (niveau de cadre européen B1). Le développement des centres de ressources en langue sera poursuivi, notamment sur le site des Tanneurs, avec l'aménagement de 3 400 m² dans un concept de *learning center*.

Mme Alazard juge confondant que le tutorat soit présenté comme le moyen de faire réussir les étudiants, alors que dans sa filière il vient d'être abandonné parce qu'il se révélait inefficace. Elle ne considère pas les cours en ligne, ni la FOAD, comme des moyens de démocratisation de l'enseignement supérieur ; la démocratisation passe au contraire par la présence des étudiants dans la structure universitaire. Enfin la référence permanente aux nouvelles technologies pédagogiques lui semble relever de l'incantation magique.

M. le Président indique que toutes les propositions formulées dans la note s'appuient sur des expériences réussies au sein de l'établissement. Il souligne que les cours en ligne et la FOAD sont une aide précieuse pour les salariés et les handicapés.

M. Chéramy rappelle que, grâce au travail mené depuis des années par la Direction des technologies de l'information et de la communication, l'Université dispose d'une plateforme technologique puissante et très conviviale, de sorte que les enseignants qui souhaitent se former aux nouvelles technologies pédagogiques le peuvent. Il espère que beaucoup s'y intéresseront et l'utiliseront.

Mme Alazard souligne que le déficit en personnel du second degré est à peine moindre que celui des BIATSS, et elle considère que des créations seraient bienvenues notamment pour l'enseignement des langues.

M. le Président confirme que le développement des centres de ressources en langues, avec le renfort d'un ou deux postes d'enseignants du second degré, était déjà prévu sur les moyens existants. Grâce aux créations il sera peut-être possible de consentir un effort du même ordre.

M. Desmet relève qu'il manque du personnel BIATSS, or les nouveaux emplois vont être utilisés pour titulariser des contractuels déjà employés par l'Université, donc ça ne fera pas d'agents supplémentaires. Par ailleurs, il s'interroge sur l'adéquation entre la titularisation prévue de personnels de catégorie C et l'objectif d'amélioration de la réussite en licence. Enfin il souhaite savoir si les nouveaux moyens permettront de libérer les enseignants-chercheurs d'une partie de leurs charges administratives.

M. le Président indique que l'Université n'a pas attendu ces moyens pour se préoccuper de la réussite en licence. Mais il confirme avoir fait le choix de favoriser la titularisation de BIATSS, considérant que ces BIATSS apportent une aide à l'enseignement et à la recherche sur des missions pérennes. Or, s'il trouve tout naturelle l'utilisation de contrats à durée déterminée dans le cadre de projets de recherche, il estime qu'une fonction pérenne doit être remplie par un titulaire.

M. Roncin signale qu'en moins d'une dizaine d'années, la masse salariale générée par les activités de recherche de l'Université a été plus que quadruplée, passant de 2 M € à plus de 8 M €.

M. Deman souhaite un renforcement de l'information des étudiants sur le monde de l'entreprise.

Mme Imbault rappelle que les professionnels représentent 25 % des intervenants dans les enseignements professionnels. De plus, à partir de la rentrée 2013, toutes les licences professionnelles et tous les masters professionnels seront dotés d'un conseil de perfectionnement comprenant des professionnels. Ces conseils de perfectionnement seront ensuite étendus à toutes les licences. Tous les nouveaux enseignants reçoivent une formation pédagogique.

M. Wolf souligne que les relations avec le monde du travail sont aujourd'hui une réalité, même dans des filières où on ne s'y attend pas *a priori* comme celles de l'UFR arts et sciences humaines. Dans cette UFR après exclusion des enseignants d'autres établissements, il apparaît que plus de 20 % des

intervenants extérieurs sont issus du monde professionnel, soit autant que dans les IUT. Il ne pense donc pas qu'on puisse dire que les enseignants sont déconnectés du monde de l'emploi.

M. Deman suggère une optimisation des tâches administratives, notamment des simplifications pour économiser les moyens et alléger la charge des enseignants.

M. le Président rappelle les efforts faits au niveau central et souligne que les composantes mènent aussi des politiques en ce sens. Mais avec un déficit de 163 personnels BIATSS, l'exercice rencontre vite ses limites.

M. Wolf confirme que le personnel BIATSS de l'Université a beaucoup de travail. S'agissant des créations d'emplois, il est favorable au choix du président de ne pas procéder à de nouveaux recrutements, mais d'en profiter pour titulariser du personnel contractuel. Il rappelle que l'Université a beaucoup embauché ces dernières années, essentiellement des précaires.

Mme Alazard rappelle que les universités attendent du gouvernement des moyens, notamment des emplois statutaires et constate qu'ils ne sont pas là. Par ailleurs elle souhaite que tous les emplois existants soient pourvus.

M. le Président rappelle que nos recrutements, qui engagent souvent l'Université pour plusieurs décennies, doivent répondre à des projets précis, ce qui justifie l'existence de quelques postes vacants.

2.1 - Présentation du budget primitif

M. Roncin présente le budget primitif pour l'année 2013 (cf. PJ).

Le budget global s'élève à 209 389 828 €.

S'agissant des dépenses, elles sont constituées de :

- 148 926 753 € de masse salariale ;
- 44 219 893 € de fonctionnement ;
- 16 243 181 € d'investissement.

Les recettes sont constituées de :

- 148 575 887 € de subvention de l'Etat ;
- 35 626 130 € de produits d'exploitation ;
- 1 684 179 € de capacité d'autofinancement ;
- 7 023 017 € de subventions d'investissement et dotation ;
- 7 535 985 € par un prélèvement sur fonds de roulement pour équilibrer le budget.

Au total, la section de fonctionnement du budget primitif dégage un bénéfice (capacité d'autofinancement) de 1 684 179 €. Pour équilibrer ce budget, il est toutefois nécessaire d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement de 7 535 985 € uniquement pour financer des dépenses d'investissement.

M. Deman s'inquiète de l'accroissement de la masse salariale en recherche et demande les garanties que l'Université a de la pérennité de ces ressources.

M. Roncin indique qu'il n'y a pas de garanties, c'est pourquoi l'Université n'utilise que des CDD pour les post doctorants, ingénieurs et techniciens recrutés au titre des projets de recherche. Il y a aussi quelques personnels administratifs, qui sont les seuls pour lesquels une titularisation pourrait éventuellement être envisagée, car ils sont beaucoup moins spécialisés que les chercheurs.

M. Lesigne précise que très peu de doctorants sont employés sur ce type de contrat.

Mme Demonet fait observer que ces recrutements en CDD sont le fonctionnement le plus normal au niveau européen, même si nos CDD semblent plus courts que la moyenne.

M. le Président ne voit aucun obstacle à des CDD sur plusieurs années dès lors que les financements sont assurés pour la durée du contrat.

Mme Alazard dénonce le financement insuffisant des universités. Ainsi notre GVT n'est pas pris en compte par le ministère. Elle s'inquiète des incitations qui nous sont adressées de ramener la masse salariale à moins de 80 % du budget, alors que l'Université, c'est d'abord du personnel nécessaire pour accueillir des usagers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une quinzaine de présidents d'université a demandé à la Ministre de reprendre la gestion de la masse salariale, c'est-à-dire de mettre fin au régime des RCE qui obligent les établissements à procéder eux-mêmes aux choix nuisibles qu'imposent des budgets insuffisants. Elle constate une baisse de la capacité d'autofinancement. Elle considère donc que ce budget ne permettra pas à l'Université de remplir correctement ses missions de service public.

M. le Président ne conteste pas que l'augmentation de 2 % du budget de l'enseignement supérieur correspond en réalité à une diminution des moyens accordés par l'Etat. Toutefois, malgré ce constat insatisfaisant, il préfère que notre budget soit géré par les élus de l'Université plutôt que par le recteur, car les universitaires sont les plus à même de définir les priorités de leur établissement. Il faut être capable de dire ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire avec les moyens dont nous disposons.

M. Desmet considère qu'il faudrait envoyer à nos tutelles un signal fort et cite l'exemple d'une université voisine où le président a invité les conseillers à ne pas voter le budget.

M. Le Président est en profond désaccord avec une telle tactique, qui lui semble particulièrement dangereuse vis-à-vis du Ministère des finances. Celui-ci s'en trouverait conforté dans l'opinion que les universités sont incapables de gérer leurs moyens et qu'il faut donc réduire leurs dotations. Il préfère pour sa part les actions menées par la CPU ou par les syndicats auprès du gouvernement pour obtenir des moyens supplémentaires.

La majorité de ses membres étant physiquement présents en séance, le Conseil d'administration approuve le budget primitif 2013 :

- à l'unanimité, le plafond d'emplois.
- par 19 voix pour et 4 contre, le budget de l'Université.
- par 19 voix pour et 4 contre, le budget du Service d'activités industrielles et commerciales.
- par 17 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, le budget de la Fondation-Rabelais.
- par 19 voix pour et 4 contre, le budget consolidé de l'Université.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Société accélératrice de transfert de technologie (SATT) Grand Centre

M. le Président annonce que la SATT Grand Centre a été créé. L'Etat détient une partie de son capital, l'autre partie étant, sauf une petite participation de l'IRSTEA (ex-CEMAGREF), répartie à parts égales entre les trois PRES (PRES Centre-Val de Loire Université, PRES Clermont-Université, PRES Limousin Poitou-Charentes). Elle recevra de l'Etat une aide de 60 M € dans le cadre du Fonds national de valorisation. Son président Alexandre Navarre a été recruté.

2 – PRES

M. le Président rappelle qu'il a été élu président le 14 novembre pour deux ans.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 4 décembre 2012

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a élu son représentant au conseil du Service culturel.

Le CS a entendu :

- une présentation du Studium ;
- une présentation de la Cellule mutualisée de valorisation ;
- une présentation de la SATT Grand Centre.

Le CS a donné un avis favorable à :

- une demande de subvention pour la journée des prix de l'Académie des sciences en mathématiques.
- l'attribution d'une somme de 20 000 € à des projets de recherche communs aux universités de Tours et de Poitiers.
- une convention avec la clinique vétérinaire des Granges Galand à Saint-Avertin.
- une convention de relations internationales avec l'Université de Nouakchott (Mauritanie).

M. Buron appelle l'attention du Conseil sur le fait que les composantes intéressées n'ont pas été consultées sur la dernière convention.

Puisque sont évoqués les accueils d'étudiants étrangers, M. Wolf s'inquiète de constater que certains étudiants maliens arrivent en France convaincus qu'ils vont être pris en charge au plan matériel. Comme ce n'est pas le cas, ils se trouvent très vite en situation difficile et abandonnent rapidement leurs études.

M. Giacometti rappelle que les étudiants maliens passent obligatoirement par la procédure de CampusFrance. Ils ont donc eu toutes les informations nécessaires, notamment sur le coût de la vie en France.

Mme Cornu-Bernot estime qu'il faut avoir conscience du décalage entre les informations en leur possession et la réalité de leur vie en France. Dans le cas de ses deux étudiants maliens, l'aide d'une personne bénévole a été décisive pour réussir leur intégration. Il faut donc un suivi.

M. le Président souligne qu'il faut envisager des actions du même type que celle du CROUS avec ses tuteurs pour l'accueil en résidence universitaire.

Enfin M. Lesigne indique que le CS a été saisi d'une demande de deux enseignants-chercheurs préparant l'habilitation à diriger des recherches, qui estiment n'avoir pas à régler les droits d'inscription auprès de leur employeur.

Après examen du dossier, M. Lesigne rappelle que l'exonération des frais d'inscriptions pour les personnels et leurs ayants-droits a été supprimée par une délibération du Conseil d'administration du 13 juin 2005. Il n'est pas envisagé de revenir sur cette disposition. Les personnels rencontrant des difficultés financières peuvent déposer un dossier auprès de la commission d'aide sociale.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 4 décembre 2012.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 22 novembre 2012

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) a été informé :

- de la journée d'étude « Handicap et insertion professionnelle » ;
- de la journée d'étude organisée, le 16 janvier 2013, à destination des professeurs principaux des lycées d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, afin de faire connaître les formations de l'Université ;
- le calendrier d'ouverture du site « Application Post Bac » ;
- du dispositif « Emploi d'Avenir Professeur », qui s'adresse aux étudiants boursiers s'engageant à se présenter à un concours enseignant, afin de donner un premier contact pour susciter de nouvelles vocations et intensifier la préprofessionnalisation ;
- de l'adaptation des maquettes de master 1 « Métiers de l'enseignement et de la formation » (MEF) afin de préparer les étudiants au concours supplémentaire 2013 ;
- de la constitution d'un groupe de travail sur le régime spécial d'études ;
- sur le modèle économique des formations ouvertes à distance (FOAD).

Le CEVU a approuvé :

- le cahier des charges pour le développement des conseils de perfectionnement ;
- la liste des unités d'enseignement d'ouverture pour le 2^e semestre ;
- le compte rendu de la commission d'aide à l'inscription du 8 novembre 2012 ;
- le compte rendu de la commission FSDIE du 15 novembre 2012 ;
- une convention avec Pôle Emploi.

Mme Alazard juge complaisante la présentation du dispositif « Emploi d'Avenir Professeur ». Elle considère qu'il s'agit de fournir de la main d'œuvre d'appoint dans les établissements scolaires, puisque les intéressés y passeront 15 à 16 heures par semaine. Ce ne sont certainement pas des conditions favorables pour mener à bien ses études, surtout que les établissements d'accueil ne se situent pas tous à proximité de Tours. Ces étudiants ont plutôt besoin de bourses.

M. le Président ne juge pas anormal d'essayer de susciter des vocations d'enseignants puisqu'on en manque. Il espère que le Rectorat saura placer les candidats dans des conditions compatibles avec la réussite de leurs études, car s'ils ne les réussissent pas, ils ne pourront pas se présenter au concours. Mme Ophèle s'interroge sur la portée des avis demandés aux directeurs de composante sur les dossiers des candidats.

Mme Alazard souhaite connaître l'avancement du dossier de création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui vont remplacer les IUFM. Une réunion avec le recteur et l'Université d'Orléans avait été annoncée lors du dernier conseil.

M. le Président confirme la tenue de cette réunion. Après une information sur la loi applicable aux ESPE, un échange de vues s'est déroulé. Certains envisagent la simple transformation de l'IUFM en ESPE. D'autres vont plus loin et voit dans les ESPE un instrument de formation initiale, mais aussi continue des enseignants, ce qui implique d'adjoindre à l'IUFM, le département « Sciences de l'éducation », les laboratoires en sciences de l'éducation, et le recteur propose même d'autres structures. Dans cette configuration élargie, M. le Président considère que le PRES pourrait être le maître d'ouvrage de l'ESPE.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 16 octobre 2012.

Ressources humaines

1 – Cadre de travail des agents de l'Université.

Mme Alary-Dénéchaud présente le cadre de travail des personnels de l'université (cf. PJ). Il remplace le précédent qui, datant de 2003, n'intégrait pas les dispositions réglementaires les plus récentes. Ce cadre de travail est composé de 6 parties : la durée du temps de travail ; les dispositions applicables aux BIATSS ; les dispositions applicables aux enseignants et enseignants-chercheurs ; les dispositions communes à l'ensemble des personnels ; l'hygiène et la sécurité ; les cumuls d'activité. Il intègre notamment la disposition législative sur le jour de carence. A compter du 1er janvier 2013, le premier jour de congés donnera lieu à une retenue sur traitement. Une circulaire de la direction du personnel et des ressources humaines précisera les conditions d'application du jour de carence.

Par ailleurs, ce cadre de travail offre la possibilité d'annualiser le temps de travail. Il s'agit, pour l'essentiel, d'offrir un cadre à des pratiques qui existent dans les services. Ainsi, la possibilité sera donnée aux agents d'organiser leur temps de travail pour faire face à des pics d'activité. A titre d'exemple, il sera possible de travailler durant certaines périodes sur des durées hebdomadaires supérieures aux durées normales, sous réserve naturellement de récupérer à d'autres périodes de l'année. Cette disposition est accompagnée de garanties en faveur des agents. Tout d'abord, cette nouvelle organisation doit être présentée en début d'année universitaire par le chef de service. Elle doit ensuite faire l'objet d'une validation en comité technique. Après cette concertation, chaque agent concerné pourra opter pour cette annualisation ou conserver le cadre général de travail.

M. Brossard demande que soient intégrées dans le règlement certaines dispositions réglementaires sur la compensation des heures supplémentaires qui ont été omises.

M. le Président accepte, car il est souhaitable d'avoir un cadre de travail le plus complet possible.

M. Wolf voit dans ce cadre de travail un progrès pour le personnel.

Mme Alazard s'interroge sur cette compilation : soit c'est une simple reprise de la réglementation, soit elle introduit de nouveaux éléments et on peut alors s'interroger.

M. le Président rappelle que c'est à la demande des enseignants-chercheurs que la pluri annualisation du service a été acceptée par l'Université, qui était initialement réticente, et elle n'intervient qu'à la demande expresse de l'intéressé comme le texte l'indique clairement au point 5.

M. Desmet ne voit pas l'intérêt de ce cadre de travail, alors que les enseignants-chercheurs ont un statut régi par le décret de 1984. Il souligne que, comme ses collègues, il ne pose pas d'arrêt de maladie et rattrape ses cours.

M. le Président rappelle que l'Université est tenue d'appliquer les lois quoique chacun en pense.

Deux conseillers refusant de prendre part au vote, le Conseil approuve le cadre de travail à l'unanimité.

2 – Campagne des emplois BIATSS pour l'année universitaire 2012-2013

M. Gabette présente la campagne annuelle d'emplois (cf. PJ). Cette campagne a été préparée avec les composantes et les services et a été approuvée par le comité technique du 4 décembre 2012. Un certain nombre de postes sont gelés à la demande des services ou des composantes pour rémunérer des contractuels que l'Université souhaite conserver, mais qui ne peuvent pas encore se présenter à des concours. S'agissant des emplois vacants, il est proposé d'ouvrir deux postes au concours

externe (1 en A et 1 en B), d'en ouvrir 7 au concours interne (2 en A, 4 en B et 1 en C), d'offrir 5 possibilités de recrutement sans concours, 2 possibilités de recrutement pour des agents en situation de handicap, 1 parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriale et de l'Etat, 2 recrutements par voie de mutation et une intégration par la voie des emplois réservés aux agents du Ministère de la défense.

Le Conseil approuve les propositions à l'unanimité.

3 – Commission *ad hoc* pour le recrutement d'enseignants du second degré

M. le Président propose une modification de la composition des commissions *ad hoc* instituées pour le recrutement des enseignants du second degré (cf. PJ), afin que les commissions comportent au moins deux représentants de la discipline concernée.

Mme Alazard craint que ce texte soit interprété comme une incitation à se limiter à deux représentants de la discipline.

Mme Demonet se plaint que des personnels soient recrutés sans que les enseignants du département soient informés.

M. Bouquard estime que tous les personnels du département sont concernés par un recrutement. Ils doivent donc être en mesure de donner un avis, même simplement consultatif.

M. le Président rappelle qu'il appartient au responsable de département d'informer leurs collègues. Mais ceux-ci n'ont pas pour autant le droit d'interférer dans le recrutement dès lors qu'ils ne sont pas membres de la commission.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

4 – Fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative

M. le Président indique que la liste des fonctions (cf. PJ) et le montant des primes sont identiques à ceux de 2012. La seule modification qu'il propose est la création de trois niveaux de prime pour les chargés de mission en fonction de l'importance de la mission.

Mme Alazard demande à connaître l'évolution de la prime des chargés de mission, si le versement de cette prime est conditionné par la remise d'un rapport d'activité du chargé de mission et s'il y a actuellement des chargés de mission. Elle indique que les primes de l'Université de Tours sont parmi les plus élevées en France.

M. le Président rappelle que tous les taux de prime ont été calculés à partir du montant des primes attribuées réglementairement aux directeurs d'école et d'institut. Il souligne que notre Université compte peu de vice-présidents ou de chargés de mission par rapport à beaucoup d'autres établissements. S'agissant des directeurs de laboratoire, ils ont droit à une décharge qui est fonction de la taille du laboratoire et payée sur les crédits du CS.

Le conseil d'administration adopte la liste des fonctions par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

5 – Convention avec l'UDAF de Tours

M. le Président indique que, par cette convention (cf. PJ), l'UDAF s'engage à mettre à disposition de l'Université un conseiller en économie sociale et familiale qui accompagnera les agents en difficulté.

Le conseil d'administration adopte la convention à l'unanimité.

6 – Règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

M. Gabette présente le nouveau règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (cf. PJ). Ce règlement type a recueilli des avis favorables de l'instance elle-même, puis du comité technique. La principale nouveauté concerne la création d'un poste de secrétaire permanent choisi parmi les représentants des personnels. Il présente également, pour information, les lettres de mission du médecin de prévention et du conseiller de prévention.

M. Brossard indique que la FSU considère que ni le médecin de prévention, ni le conseiller de prévention n'ont les moyens nécessaires pour remplir les missions qui leur sont fixées par leur lettre de mission.

Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur du CHSCT.

*

QUESTIONS DIVERSES

1 – Election des représentants de l'Université au Conseil de l'IUFM

M. le Président indique que l'IUFM renouvelle son Conseil et demande à l'Université de lui communiquer le nom de ses représentants. Il propose donc aux conseillers de reconduire les membres sortants, à l'exception de Mme Bousquet qui ne souhaite pas être renouvelée et qui serait remplacée par M. Houpert.

Le Conseil élit à l'unanimité Mmes Dallet-Choisy et Georgelin, MM. Houpert et Testu.

2 – Statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas

M. le Président indique que les laboratoires Chemineau n'ont pas obtenu la caution bancaire requise pour devenir membre fondateur. La société EPMO s'est proposée pour la remplacer et a produit la caution requise de 5 000 € par an pendant 3 ans.

Deux conseillers refusant de prendre part au vote, le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas.

3 – Sortie de matériels du CERTEM

M. le Président indique qu'il s'agit de sortir de l'inventaire du matériel amorti et désormais inutilisé par le CERTEM, afin de pouvoir le revendre.

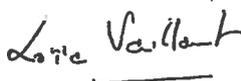
Le Conseil approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire des matériels concernés.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h.

A Tours, le 20 décembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 10.